



Rapport annuel 2023

Table des matières

Avant-propos	3
Le cadre	4
Le 24 février 2005 : signature d'un accord de coopération interrégionale	4
Le 3 juillet 2007 : création de l'asbl Synerjob	4
Missions	5
"Rolling Agenda"	5
Les grandes thématiques traitées	6
I. Mobilité interrégionale	6
a) Collaboration Forem - VDAB	6
b) Collaboration Forem - ADG	7
c) Collaboration ACTIRIS - VDAB	7
d) Formation professionnelle	8
II. Transfert des compétences	9
III. Synerjob et l'Europe	10
a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES / European network of Public Employment Services)	10
b) EURES (European Employment Service)	11
c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)	12
d) ReferNet	13
IV. Synerjob et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)	14
V. Thématiques transversales	15
a) Flux automatique des offres d'emploi	15
b) Competent 2.0	16
c) Mobilité interrégionale	16
d) Compte individuel de formation	16
Annexes	18
Adresses	18
Membres du Conseil d'administration de Synerjob au 31/12/2023	19
Mandats	19
Date des séances en 2023	19

Avant-propos

En 2023, une fois encore, Synerjob a prouvé que les Services publics belges de l'Emploi et de la Formation professionnelle, tout en respectant les compétences et spécificités de chacun, peuvent se mobiliser autour de défis communs.

Dans une société impactée par des évolutions technologiques, réglementaires, environnementales et organisationnelles toujours plus rapides, le marché du travail est lui aussi impacté au même rythme. Nous devons apporter des réponses rapides et efficaces aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Nous devons mobiliser, toujours plus et toujours mieux, nos concitoyens pour augmenter leur niveau de compétences et les accompagner pour une insertion dans l'emploi. Les compétences requises sur le marché du travail sont en constante évolution et nous devons répondre à ce challenge. Les attentes à l'égard de nos services publics sont nombreuses, que ce soit au niveau fédéral, au niveau régional ou au niveau européen, mais aussi au niveau des partenaires sociaux, de nos entreprises et des chercheurs d'emploi. Une fois de plus, Actiris, l'ADG, le Forem, le VDAB et Bruxelles Formation se sont mobilisés et ont mutualisé leurs ressources et leurs expertises pour identifier ensemble et avec détermination des solutions constructives et efficaces aux défis du marché du travail auxquels nous sommes confrontés au quotidien, mais également aux défis de demain.

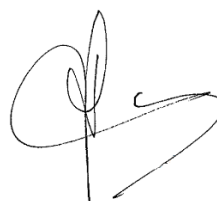
Des accords mutuels ont été conclus pour renforcer la mobilité interrégionale. Synerjob a visibilisé l'expertise et la plus-value des Services publics belges de l'Emploi et de la Formation professionnelle au niveau européen. Des travaux ont été menés autour du défi des personnes non accompagnées sur le marché du travail, et bien d'autres réalisations encore.

En ce qui concerne les compétences fédérales ayant un impact sur les Services de l'Emploi et de la Formation professionnelle, une coordination a été organisée au sein de la plateforme interfédérale. Les avis de cette plateforme tiennent compte des spécificités des entités fédérées : une solution commune est proposée lorsque c'est possible, une voie asymétrique est empruntée lorsqu'elle est la plus appropriée.

En 2023, Raymonde YERNA, qui a remplacé Marie-Kristine VANBOCKESTAL, en tant qu'Administratrice générale du Forem, est entrée au Conseil d'administration de Synerjob. Les collègues du Conseil d'administration de Synerjob, tout en soulignant les années d'engagement de Marie-Kristine VANBOCKESTAL au sein du Forem et de Synerjob, se réjouissent de la collaboration constructive initiée avec Raymonde YERNA au sein de Synerjob.



Wim Adriaens
Président Synerjob



Raymonde Yerna
Vice-présidente Synerjob

Le cadre

Le 24 février 2005: signature d'un accord de coopération interrégionale

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française signent un accord de coopération interrégionale. Celui-ci a pour objectif de promouvoir une plus grande mobilité de l'emploi et de la formation entre les régions.

Depuis lors, ACTIRIS, l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), Bruxelles Formation, Forem et VDAB collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de demandeurs/chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

Différents moyens sont envisagés et incitent les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie ;
- Favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs ;
- Intensifier les collaborations entre Forem et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes ;
- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétence.

Le 3 juillet 2007: création de l'asbl Synerjob

ACTIRIS, l'ADG, Bruxelles Formation, Forem et VDAB créent l'asbl Synerjob qui élargit les thématiques abordées, en vue de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi.

Le Conseil d'administration qui regroupe les fonctionnaires dirigeants des membres de Synerjob se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail auxquels il confie d'aborder des thématiques particulières telles que la Garantie Jeunesse ou la numérisation du marché de l'emploi. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Le 1er juillet 2016, le Forem succède au VDAB à la Présidence de l'asbl Synerjob. Un secrétariat permanent lié à cette Présidence gère depuis lors les interactions entre les membres de Synerjob.

Depuis le 1er juillet 2022, le VDAB a succédé au Forem à la Présidence de l'asbl.

Missions

Synerjob a pour objet de conjuguer les efforts des services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de chacun et des décisions du Conseil d'administration.

Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge les problèmes du marché du travail belge ;
- Réfléchir ensemble sur les défis à relever ;
- Mettre en commun des connaissances et échanger des bonnes pratiques ;
- Acheter et/ou développer des outils et des méthodologies ;
- Réaliser des actions communes ;
- Conclure des partenariats dans le cadre de projets européens ou autres ;
- Organiser un tour de rôle entre les membres afin de proposer un point de contact unique pour les Services Publics de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le cadre de dossiers européens : EURES (EUROpean Employment Services), Garantie Jeunesse, le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES) et Refernet;
- Prendre des positions communes selon les règles de représentation internationale.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre des actions autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires Synerjob par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Les défis auxquels les membres de Synerjob doivent répondre étant de taille, un groupe de travail stratégique a été créé en 2013. Sa composition a été revue en 2020 afin d'y adjoindre des participants qui en tant que top-managers ont un pouvoir décisionnel.

"Rolling Agenda"

En vue d'un plus grand partage sur les thématiques relatives au marché du travail au sens large ou sur les matières susceptibles d'intéresser les membres de Synerjob, un « Rolling Agenda » a été mise en place en 2018.

Concrètement, lors de chaque Conseil d'administration, un membre réalise une présentation synthétique des dossiers de fond en cours dans son institution et susceptibles d'intéresser les autres membres de Synerjob.

A la fin de la présentation, ceux-ci choisissent la thématique au sujet de laquelle ils souhaitent plus d'informations lors de la réunion suivante. A cette réunion, une présentation plus fournie sur le thème choisi est donnée et un autre membre présente brièvement les dossiers susceptibles d'intéresser les autres. Et ainsi de suite.

Voici les thématiques présentées aux différentes réunions en 2022:

- Conseil d'administration du 03-02-2022: «Elaboration d'un cadre pour la stratégie d'outsourcing» présentée par VDAB;
- Conseil d'administration du 16-06-2022: «Réforme de l'accompagnement» présentée par Forem.

- Conseil d'administration du 22-11-2022: «Plan d'action pour l'inclusion et l'autonomie numérique des stagiaires» présentée par Bruxelles Formation

Les grandes thématiques traitées

Au fil de l'actualité et des problématiques rencontrées, le Conseil d'administration de Synerjob a créé des groupes de travail spécifiques à certaines thématiques. Ces groupes de travail sont composés d'experts de chaque membre de l'asbl. Ils peuvent être permanents ou temporaires en fonction des thématiques traitées et de la continuité de celles-ci dans le temps.

Voici les thématiques traitées par les groupes de travail actifs en 2022.

Les coordonnées du Secrétariat permanent de Synerjob sont indiquées en fin du rapport afin d'obtenir de plus amples informations sur les matières présentées.

I. Mobilité interrégionale

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Les partenariats créés entre VDAB et ACTIRIS, entre VDAB et Forem, et entre Forem et ADG ont pour objectif de renforcer la mobilité interrégionale des demandeurs/chercheurs d'emploi et/ou des stagiaires bruxellois, wallons et de la Communauté germanophone.

a) Collaboration Forem - VDAB

Depuis 2008, le Forem collabore activement avec le VDAB pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises flamandes en gérant activement les offres d'emploi flamandes. Le Forem organise également des actions spécifiques pour informer les demandeurs d'emploi wallons sur les postes vacants en Flandre et pour les guider et les accompagner dans leur recherche d'emploi. Chaque année, le Forem organise une « Werkweek » avec de nombreuses activités axées sur le travail en Flandre et l'apprentissage du néerlandais. En 2023, deux « Werkweek » ont été organisées, auxquelles ont participé 940 demandeurs d'emploi wallons.

Un accord de coopération entre la Flandre et la Wallonie et une convention de coopération entre le Forem et le VDAB ont été élaborés en 2023.

Ces accords ont un triple objectif :

- S'efforcer d'améliorer le fonctionnement du marché du travail ;
- La réalisation d'une plus grande mobilité des demandeurs d'emploi entre les régions ;
- Contribuer à la réalisation d'un taux d'emploi de 80 % en Belgique.

Quelques résultats en 2023 :

Plus de 2.100 demandeurs d'emploi wallons ont reçu un soutien spécifique pour trouver un emploi en Flandre de la part des conseillers en mobilité du Forem. Plus de 500 demandeurs d'emploi wallons ont participé à une séance d'information sur le travail en Flandre. Plus de 900 demandeurs d'emploi wallons ont participé aux deux semaines du travail organisées par le Forem en collaboration avec le VDAB.

66 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation individuelle (IBO/beroepsopleiding) dans une entreprise flamande.

b) Collaboration Forem - ADG

L'ADG et le FOREM entretiennent une collaboration de longue date, afin de promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et de gestion d'offres d'emploi.

Ainsi, en 2023, le Forem a géré 380 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Communauté germanophone (hors intérim) et l'ADG a géré 48 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Région wallonne hors Communauté germanophone (hors intérim).

8 personnes domiciliées en Communauté germanophone ont réalisé un PFI (Plan Formation Insertion) dans une entreprise wallonne et 29 personnes domiciliées en Région wallonne hors Communauté germanophone ont réalisé une IBU (PFI) dans une entreprise germanophone.

63 demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone ont suivi une formation dans les centres de formation du Forem, tandis que 13 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation dans un centre de formation de l'ADG.

c) Collaboration ACTIRIS - VDAB

Un (nouvel) accord de coopération entre la Flandre et Bruxelles a été conclu le 24/6/2021. Il vient confirmer la coopération déjà existante et qui s'est fortement intensifiée depuis 2016, et formule également de nouvelles ambitions. Cet accord a été concrétisé sous la forme d'un accord de coopération pluriannuel entre Actiris et le VDAB (d'une durée indéterminée, avec une évaluation prévue pour la période 2023-2027) relatif au développement d'une offre supplémentaire de programmes de formation et d'intermédiation en néerlandais et la mise en œuvre de mandats et de projets communs dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Flandre.

L'accent est mis sur deux objectifs principaux : accroître les compétences des demandeurs d'emploi bruxellois et parvenir à une plus grande mobilité des demandeurs d'emploi entre les deux régions. Des indicateurs stratégiques ont été adoptés pour mieux suivre les résultats de ces deux objectifs.

Un plan d'action commun est élaboré chaque année. Voici quelques actions et réalisations pour 2023, en ce qui concerne la mobilité interrégionale.

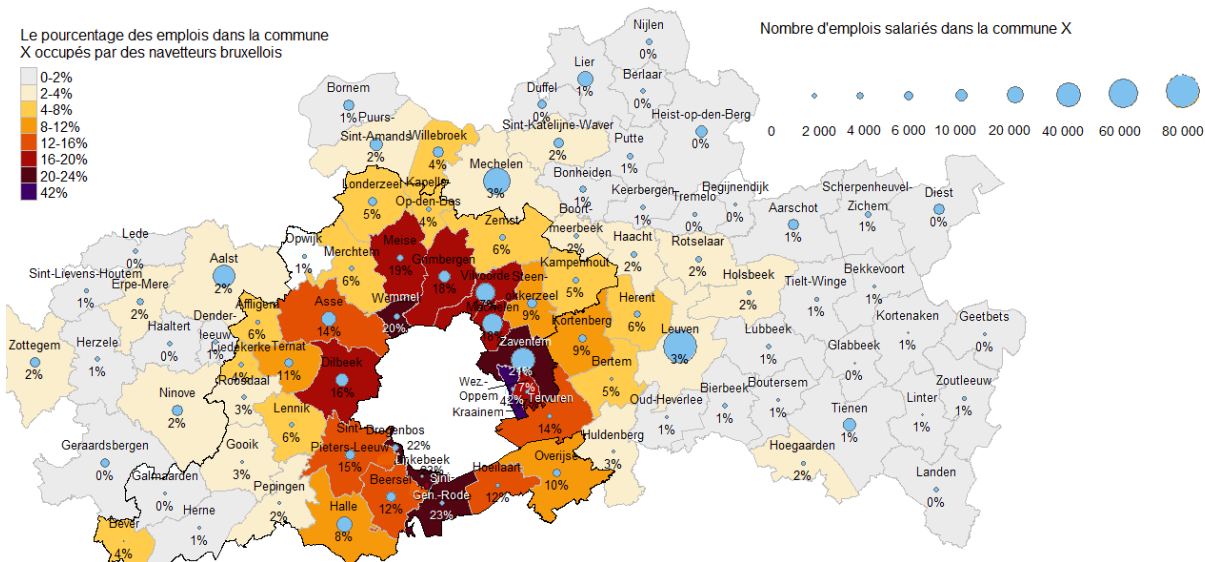
Comme chaque année, des campagnes de communication ont été mises en place, axées sur (un aspect partiel de) la mobilité interrégionale. La campagne d'automne pour les demandeurs d'emploi 'Bruxelles se bouge' s'est terminée par un événement 'Osez travailler en Flandre et en Wallonie' le 16 novembre à la Cité des Métiers : une collaboration entre le VDAB (Bruxelles et Brabant flamand), Aviato, le Forem et Het Huis van het Nederlands. Une campagne pour les employeurs (du Brabant flamand) a eu lieu à la même période.

Actiris continue également à informer et à sensibiliser ses propres employés et ceux de ses partenaires.

Outre l'analyse conjointe annuelle du marché du travail, le rapport de l'étude Viona 'Interregionale tewerkstellingszones op basis van een vraag- en aanbodanalyse' (zones d'emploi interrégionales basées sur une analyse de l'offre et de la demande) a été publié. Une enquête complémentaire a été

réalisée spécifiquement pour Bruxelles.¹ Les résultats de ces études offrent de nouvelles perspectives et inspirent des actions et une sensibilisation tant des demandeurs d'emploi, des employeurs que des collaborateurs.

De plus en plus de Bruxellois travaillent dans la périphérie.



d) Formation professionnelle

	2023
De ADG vers Forem	63
De Bruxelles Formation/ACTIRIS vers Forem	315
De VDAB vers Forem	156
De Forem vers ADG	13
De Forem vers Bruxelles Formation	386
De Bruxelles Formation/ACTIRIS vers VDAB	1.272
De Forem vers VDAB	29

¹ 'Interregionale arbeidsmobiliteit voor Brusselse werkzoekenden in de Vlaamse Rand rond Brussel'; IDEA-consult, KU LEUVEN HIVA, à la demande du VDAB et d'Actiris, juin 2023.

II. Transfert des compétences

Statut Non Mobilisable (SNM)

Le statut non mobilisable a été défini par l'Arrêté Royal du 6 mai 2019 et en voici la définition: le demandeur d'emploi que le service de l'emploi compétent identifie au moyen de l'outil de screening internationalement reconnu « ICF – International Classification of Functioning, Disability and Health » - et reconnaît comme étant confronté à une **combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux** qui **affectent durablement sa santé et/ou son intégration sociale ou professionnelle**, avec comme conséquence qu'il n'est pas en mesure de travailler dans le circuit économique normal ou dans le cadre d'un travail adapté ou encadré, rémunéré ou non. Le statut de demandeur d'emploi non mobilisable est accordé pour une période de deux ans et est renouvelable moyennant une nouvelle évaluation au moyen de l'outil de screening ICF.

Les premiers constats après trois ans de fonctionnement du SNM ont été présentés en juin 2022 et étaient les suivants:

- Une reconnaissance à double tranchant
 - Un statut pour permettre aux chômeurs de se sentir reconnus dans leurs difficultés,
 - Mais appellation stigmatisante, source de stress (réévaluation tous les 24 mois) et statut précaire pour un public fragilisé.
- Des profils chômeurs fort similaires observés par les 4 SPE:
 - Durée d'inoccupation de longue durée (+ 5 ans), faible niveau de qualification, peu ou pas d'expérience professionnelle,
 - Difficultés les plus récurrentes souvent cumulées:
 - Stabilité psychologique
 - Confiance en soi
 - Facteurs médicaux
 - Retard intellectuel
 - Combinaison de difficultés de santé physique et de santé mentale avec cumul de difficultés sociales liées à celles-ci
 - Problèmes de mobilité
- Après les 24 premiers mois sous le statut de chômeur non mobilisable, +/- 90 % du public a fait l'objet d'un premier renouvellement de statut.

Les modalités d'analyse en vue d'un (non) renouvellement du statut génère une charge de travail conséquente pour les SPE alors que le public est principalement soutenu par des services externes de type psychosocial et non plus par des services d'insertion professionnelle.

En 2023, il a été proposé que les 3 thématiques suivantes soient explorées par **un groupe de travail** (composé des représentants des 4 SPE, du Service Public Fédéral Direction Générale Personnes Handicapées du Service Public Fédéral emploi, formation et concertation sociale, Inami, Onem) afin de formuler des propositions au monde politique:

1. Réfléchir à l'instauration d'un statut définitif pour les situations qui font l'objet de renouvellements de 24 en 24 mois, sans perspective d'insertion professionnelle,
2. Trouver une autre appellation « moins stigmatisante »
3. Réfléchir à la « valeur » de ce statut non mobilisable au sein de la sécurité sociale : pour plus de cohérence entre les différents systèmes d'allocations sociales et pour les bénéficiaires, envisager une reconnaissance officielle de cette compétence régionale.

Le groupe de travail a été constitué fin 2023. L'objectif de celui-ci est de formuler des propositions visant à simplifier la réglementation du statut non mobilisable, tout en maintenant les droits des personnes concernées.»

III. Synerjob et l'Europe

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne exige la désignation d'un interlocuteur unique par Etat membre pour une série de dossiers. C'est pourquoi Synerjob s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » ou SPOC (Single Point of Contact) pour les dossiers ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. Concrètement, ACTIRIS, Forem et VDAB coordonnent chacun un de ces dossiers.

Pour le réseau ReferNet (European network of reference and expertise) du CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), Bruxelles Formation a dédié un expert avec le soutien financier des autres membres de Synerjob.

a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European Network of Public Employment Services)

Le réseau européen des services publics d'emploi (dit « PES Network ») a encore démontré en 2023 son engagement continu envers l'amélioration des services publics de l'emploi en Europe. Les membres concernés de Synerjob y ont été particulièrement actifs.

Ils ont été impliqués dans diverses initiatives et rencontres tout au long de l'année. Parmi celles-ci, les travaux de fiches par pays liés au rapport d'évaluation Benchlearning ont été menés avec succès. En toile de fond, une analyse des changements dans le modèle de benchlearning a été réalisée et un nouveau manuel Benchlearning a été publié en septembre 2023. En outre, des réunions importantes telles que celles du PES Board ont été tenues lors des Présidences tchèque et espagnole du Conseil de l'Union européenne, permettant des échanges constructifs sur des sujets tels que l'attraction des talents, l'intégration des réfugiés et les réformes des services publics de l'emploi dans plusieurs pays européens.

Synerjob a pris des décisions stratégiques concernant l'organisation de la réunion du PES Board (CA du « PES Network ») sous la présidence belge de l'UE en 2024. De plus, des efforts ont été déployés pour soutenir la candidature d'Actiris à la présidence du réseau européen des SPE, démontrant ainsi l'engagement de Synerjob envers la promotion de la coopération et du leadership au sein du réseau. Enfin, lors du changement de présidence du réseau, des hommages ont été rendus à des personnalités importantes telles que Johannes Kopf, l'ancien Président du CA du PES Board, pour sa contribution au réseau.

Les membres de Synerjob ont également participé à des événements-clés du réseau européen des services publics d'emploi, tels que la « Stakeholders conférence » et la conférence "Making Skills Count" à Bruxelles, soulignant ainsi le rôle essentiel de la promotion des compétences et de l'emploi en Europe.

L'année 2023 a été une période dynamique et productive pour le réseau qui continue de jouer un rôle central dans la promotion de politiques et de mesures visant à améliorer l'employabilité et l'inclusion

sur le marché du travail européen.

b) EURES (European Employment Service)

EURES est le réseau européen des services de l'emploi. Il a pour but de favoriser la libre circulation des travailleurs dans l'Espace économique européen (EEE- les 27 États membres de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, Liechtenstein et l'Islande) et la Suisse. Ce réseau est régi par le règlement UE 2016/589, ci-dessous appelé le règlement EURES.

- Le rôle du groupe de travail Synerjob EURES

Le règlement EURES prévoit la désignation d'un Bureau National de Coordination (« National Coordination Office » - NCO) EURES par Etat membre. Il a dès lors fallu trouver pour la Belgique une solution qui respecte les compétences nationales. Synerjob a été présenté comme le point de contact unique, et ce sans préjudice des responsabilités des NCO (National Coordinator Office) des régions et de la communauté germanophone. Le CA de Synerjob mandate un des SPE belges pour assurer la coordination du dossier avec ses homologues et assurer la communication avec la Commission européenne.

Depuis lors, le groupe de travail Synerjob EURES collabore de manière intensive pour l'implémentation du règlement EURES et la préparation des réunions de coordination du réseau. Le groupe de travail suit également de très près les processus législatifs et la mise en œuvre d'autres règlements qui impliquent le réseau, et s'accorde sur les positions belges à transmettre à la Commission européenne

- Mise en oeuvre du règlement EURES

Le règlement prévoit l'ouverture du réseau EURES à d'autres organisations, ce qui nécessite une procédure d'admission. Une procédure applicable à toutes les régions a été mise en œuvre en 2018 au départ des travaux dans le cadre de Synerjob. Lors d'une première phase de la procédure d'admission, la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) et la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) ont été reconnues comme partenaires d'EURES. La procédure a été évaluée, après quoi des corrections et des améliorations ont été nécessaires.

Dans une deuxième phase, la Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en Belgique, Luxembourg et Unizo ont été admis dans le réseau en tant que partenaire.

Après avoir amélioré la procédure d'admission, un nouvel appel a été lancé en 2021. Deux nouveaux partenaires ont été admis dans le réseau. Les deux partenaires se concentrent sur la communication d'informations. Il s'agit de l'asbl Jint et Jacqglobal.

En 2023, Unizo a décidé de retirer du réseau.

- Autorité européenne du travail (« European Labour Authority » - ELA)

L'Agence européenne a officiellement démarré ces travaux en octobre 2019.

Le transfert du Bureau européen de coordination d'EURES de la Commission européenne à l'ELA se fait progressivement et est pleinement réalisé depuis 2021. Le groupe de travail Synerjob suit ce processus et veille aux changements qui y sont liés.

En préparation de la présidence belge au printemps 2024 et de l'évaluation du fonctionnement d'ELA, le groupe de travail Synerjob a contribué à l'élaboration de la conférence ELA, en particulier en ce qui concerne l'atelier EURES.

- Lancement du groupe de projet « Data Process Agreement » / Accord sur le traitement des données

Depuis longtemps, Synerjob pose des questions sur le contrôle et les sanctions en cas d'utilisation abusive ou impropre des données de CV transférées au portal EURES. Nous nous réjouissons donc de cette prise d'initiative.

En 2023, ELA n'a pris aucune nouvelle initiative susceptible d'être soumise au groupe de projet « Data Process Agreement ».

EU Talent Pool / Réservoir de talent européen

Le groupe de travail Synerjob suit de près l'initiative législative de la DG Home et a participé au groupe de travail sur la réserve de talents de l'UE.

Suite à la présentation d'une proposition de règlement de la Commission européenne, le groupe de travail Synerjob a été impliqué dans le groupe de travail technique préparant l'avis du Conseil sous la présidence belge.

c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)

Une réunion des membres du GT Garantie pour la Jeunesse du GT s'est tenue le 12/09/2023. L'objectif était de préparer l'examen bi-annuel par le Comité européen de l'Emploi (EMCO) sur la mise en œuvre de la Recommandation européenne Garantie renforcée pour la Jeunesse.

Cet examen a eu lieu à Bruxelles les 20 et 21 novembre 2023. Actiris en tant que pilote du GT Garantie pour la Jeunesse a coordonné et compilé en amont les réponses du VDAB, du Forem, de Bruxelles-Formation et d'Actiris dans un questionnaire d'évaluation unique pour la Belgique. Les principaux résultats de ce questionnaire ont été présentés en séance. En coordination avec les membres du GT, Actiris a également apporté des réponses communes aux questions de l'Allemagne (pays examinateur) et de la Commission.

Les conclusions de cet examen à la fois horizontales (pour tous les pays européens) et pour la Belgique ont été circulées à tous les membres du GT. En résumé, dans les conclusions adressées à la Belgique, la Commission fait le constat que la Belgique est bien avancée dans la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse. Le taux de couverture des jeunes en situation de NEET est bon, ce qui prouve que le système de sensibilisation fonctionne. Avec le soutien des projets du FSE+, les services intégrés et coordonnés destinés aux jeunes en situation de NEET ont été renforcés. Ils pourraient être davantage ciblés sur l'approche et l'inscription des jeunes décrocheurs issus de groupes vulnérables, avec une attention particulière envers les jeunes nés en dehors de l'UE et les NEET les plus vulnérables. Les guichets uniques permettent aux bénéficiaires de la Garantie pour la Jeunesse de recevoir des services efficaces en préparation d'une offre ultérieure. Dans ce contexte, il est important d'accorder une attention particulière aux jeunes en situation de handicap. La collaboration d'un large éventail de parties prenantes dans toutes les régions et d'une région à l'autre est un atout. La plateforme coopérative SynerJob, au sein de laquelle les SPE jouent un rôle actif, a été explicitement mentionnée. Il a été noté que l'évaluation des compétences numériques (par les SPE eux-mêmes ou par auto-évaluation) est bien en place dans toutes les régions. Toutefois, certains défis subsistent, principalement liés à la nécessité de continuer à mettre l'accent sur une coordination adéquate pour garantir les mêmes niveaux de mise en œuvre dans toutes les régions. La Belgique est également encouragée à poursuivre la coopération avec les services d'éducation et de formation afin de renforcer le nombre décroissant de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation et de l'incorporer dans ses mesures politiques relatives aux jeunes en situation de NEETs. Des efforts supplémentaires sont nécessaires tant du côté des régions qu'au niveau central.

En parallèle, en 2023, l'exercice annuel de collecte des données (« data collection ») sur la mise en œuvre de la Recommandation européenne Garantie renforcée pour la Jeunesse a été réalisé.

En 2023, la partie thématique du « PES Capacity » questionnaire du PES Network a porté sur la Garantie pour la Jeunesse. Chaque SPE a soumis ses réponses à ce questionnaire de manière individuelle.

d) ReferNet

En 2020, un nouveau cycle de coopération européenne en matière d'EFP a débuté avec la recommandation du Conseil sur l'EFP pour une compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience et la déclaration d'Osnabrück sur l'EFP en tant que catalyseur de la reprise et des transitions justes vers des économies numériques et vertes. Associés à d'autres documents et politiques stratégiques, ces deux documents ont donné un nouvel élan au processus de Copenhague et ouvert la voie à une coopération plus poussée au sein de l'Union européenne.

Ces processus politiques nécessitent aujourd'hui non seulement un suivi régulier et un bilan thématique, mais aussi, de plus en plus, des informations et des analyses systématiques spécifiques à chaque pays. ReferNet, en tant que source d'informations du CEDEFOP, l'alimente dans ce sens.

En Belgique, le réseau ReferNet Belgium rassemble tous les opérateurs publics de l'emploi, de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP) et a en charge diverses activités de suivi des politiques et de production de rapports, d'enquêtes ou encore d'articles thématiques pour le CEDEFOP, l'Agence européenne pour le développement de la formation professionnelle.

L'année 2023 concluait le mandat de coordination 2021-2023 porté par Bruxelles Formation dans le cadre du réseau ReferNet Belgium. La représentation nationale et la coordination ont assuré la bonne exécution du plan d'action. Pour rappel, afin de maintenir un équilibre communautaire, ces deux fonctions sont portées par des communautés linguistiques différentes (BE-FL et BE-FR respectivement).

En 2023, ReferNet Belgium a été invité à :

a) **Contribuer au reporting sur l'EFP et les nouvelles mesures politiques en EFP**

- Le réseau a procédé à la mise à jour du **Policy Report** afin de rendre compte des politiques EFP et de la manière dont les (ou certaines) priorités définies dans la recommandation EFP du Conseil et la déclaration d'Osnabrück sont mises en œuvre en Belgique. Cette mise à jour annuelle concerne chaque Communauté (BE-FL, BE-FR, BE-DE). Depuis leur rédaction, cet exercice de reporting inclut également les mesures des [National Implementation Plans](#) (NIP) qui constituent dorénavant un point de référence pour le travail du Cedefop et de l'équipe de coordination ReferNet.

Dans l'optique de rendre le résultat de ce reporting public, l'outil en ligne [Timeline of VET policy developments](#) est disponible ; une mise à jour annuelle est prévue.

- Le réseau a rédigé 3 news sur des nouveautés EFP en Belgique :
 - [Ukrainian refugees on the Brussels and Walloon labour markets: one year later](#)
 - [Training compass: find the path to your professional future](#)
 - [20 years of skills validation in the French speaking part of Belgium: an overview](#)

b) **Contribuer au reporting sur les systèmes d'EFP en Europe.**

- Le réseau a procédé à la mise à jour des données de l'outil **VET in Europe database** ([accessible en ligne](#), le Cedefop procèdera à la mise à jour de l'outil au mois de juin 2024). Cette importante base de données présente 32 systèmes EFP européens.
- Le réseau a participé à la rédaction de deux livrables en lien direct avec la présidence belge du Conseil de l'Union européenne au 1^{er} semestre 2024 :

- [VET in Belgium – Short description](#)
- [Spotlight on VET in Belgium](#)

c) Réaliser un apport thématique spécifique

- **Étude sur une meilleure compréhension des exigences de qualification dans les offres d'emploi en ligne** : ce livrable a porté sur le développement du suivi des titres de qualifications dans des offres d'emploi en ligne.
Cette activité visait à contribuer à une analyse portée par le Cedefop des qualifications les plus demandées dans les offres d'emploi en ligne, et à mettre en lumière la manière dont les exigences en matière de qualifications sont liées aux différents emplois et besoins en compétences.
Les travaux du Cedefop analysant les besoins en compétences des employeurs dans les annonces d'emploi en ligne remontent à 2015. Son système de collecte, de traitement et d'analyse des données a été développé et maintenu en collaboration avec Eurostat depuis 2020 sous l'égide du Web Intelligence Hub. Ses résultats sont accessibles via l'outil [Skills OVATE](#).
- **Étude sur l'anticipation des compétences ciblant l'impact de la transition verte** : cet exercice a identifié les activités d'anticipation des compétences (aux niveaux national, régional, local, sectoriel ou professionnel) et qui sont axées sur l'aspect de la transition verte ou qui l'incluent.

d) Mener des activités de visibilité

- Entretien et mise à jour du **site ReferNet** national : l'équipe de coordination a mené son projet de rénovation complète du site internet www.refernet.be dans une optique de redynamisation du réseau et de diffusion de ses activités.

IV. Synerjob et WAPES (World Association of Public Employment Services)

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements significatifs et d'activités fructueuses pour WAPES, renforçant ainsi son engagement envers ses membres et sa mission de promouvoir l'emploi public. Les membres de Synerjob ont pu y contribuer et aussi en tirer des enseignements. Voici un aperçu des principales réalisations, décisions et engagements de l'association au cours de l'année 2023:

Réunions et Instances décisionnelles

Parmi les points saillants concernant les réunions des instances décisionnelles figurent la réunion du Comité Exécutif qui s'est tenue au Maroc en mars 2023, une Assemblée Générale Extraordinaire en juin 2023 sous format hybride et le Conseil d'Administration à Antalya (Turquie) en novembre 2023. Des représentants de WAPES ont été présents en tant qu'observateurs à des événements majeurs tels que la Réunion régionale Asie Pacifique de l'OIT à Singapour.

Le CA de Synerjob a permis la mise à disposition par Actiris d'une nouvelle Secrétaire exécutive. Des représentants de Synerjob ont participé au jury final dans le cadre de la procédure de recrutement menée par Actiris qui a permis une entrée en fonction en novembre 2023.

Lors de son CA d'octobre 2023, Synerjob a désigné un représentant unique des SPE belges au sein des CA, comité exécutif et assemblée générale de WAPES.

Activités et Contributions

WAPES a également été actif dans la production de contenus et la mise en place d'initiatives visant à renforcer les capacités et les échanges entre ses membres. Citons pour 2023 la création d'une vidéo informative sur l'Unité mobile pour l'amélioration de l'employabilité en milieu rural (UMER) et la conduite d'une enquête stratégique sur les enjeux des Services Publics de l'Emploi (SPE).

Décisions et Changements Structurels

L'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2023 a marqué un tournant décisif pour WAPES, avec l'approbation de plusieurs mesures clés, notamment le changement de dénomination de l'association, «WAPES», et l'adoption de nouveaux statuts pour la mise en conformité avec la loi belge des sociétés. De plus, des décisions importantes ont été prises concernant le recrutement de personnel au sein du Secrétariat Exécutif, renforçant ainsi les capacités opérationnelles de l'organisation.

Nouvelles adhésions à WAPES

L'année 2023 a également été marquée par une expansion significative de la base de membres de WAPES, avec notamment des pays tels que la Serbie réadhérant à l'association et d'autres comme le Kazakhstan exprimant leur intérêt pour y adhérer. Des efforts ont été déployés pour informer et engager ces nouveaux membres potentiels dans les activités de l'association.

À travers ses différentes activités et contributions, l'association a renforcé son rôle en tant que catalyseur de coopération et de développement dans le domaine de l'emploi public à l'échelle mondiale, ce que Synerjob poursuit au niveau interrégional en Belgique. En poursuivant sur cette lancée, WAPES s'efforce de continuer à jouer un rôle central dans la promotion de politiques et de pratiques favorables à l'emploi et à l'inclusion sociale à travers le monde.

V. Thématiques transversales

Certains groupes de travail traitent de sujets qui sont transversaux à plusieurs thématiques ou de sujets plus généraux. Voici quelques exemples de ces groupes:

a) Flux automatique des offres d'emploi

En 2023, le groupe de travail "Flux" a encore optimisé l'échange d'offres d'emploi entre les différentes organisations. Lorsque des pénuries étaient détectées, les mesures nécessaires étaient prises de manière bilatérale. Les problèmes techniques détectés en 2022 dans l'échange via le serveur SFTP des offres d'emploi du VDAB vers le Forem ont été résolus. Les problèmes techniques dans l'échange via le serveur SFTP des offres d'emploi du Forem vers le VDAB et Actiris ont été abordés via une solution temporaire. La solution est attendue pour 2024. Le VDAB et le Forem, dans le cadre du renouvellement de leur collaboration, ont procédé aux ajustements nécessaires pour rendre plus visibles les postes vacants nécessitant une gestion active au Forem.

Le groupe de travail a pour objectif de lancer dès que possible les développements nécessaires pour l'API sur les offres d'emploi au VDAB et au Forem. Actiris utilise déjà l'API d'offres d'emploi du VDAB pour récupérer un grand nombre d'offres d'emploi du VDAB. Le processus de validation relatif aux développements pour l'utilisation de l'API d'offres d'emploi afin de récupérer les offres d'emploi entre

le Forem et le VDAB est toujours en cours. Les validations et le début des développements sont attendus pour 2024.

Dans l'attente de la collecte des offres d'emploi d'Actiris via API, seule une sélection limitée d'offres d'emploi de Bruxelles est transmise au VDAB et au Forem via SFTP.

b) Competent 2.0

Le groupe de travail Competent est un groupe de travail centré sur le contenu, au sein duquel les partenaires discutent de manière semestrielle d'actions communes concernant la gestion du contenu de la base de données des professions et des compétences Competent. Ce groupe de travail est le point de contact belge pour les thèmes ESCO.

Compétent est le langage standard pour les professions et les compétences sur le marché du travail. En 2023, l'accent a été mis sur les points suivants :

- Mise à jour des professions et compétences décrites dans le document Compétences ;
- À cette occasion, un flux de travail a été mis en place pour permettre aux membres du groupe de travail de collaborer non seulement à la traduction de Competent, mais aussi à l'évolution du contenu des profils professionnels.
- Une attention supplémentaire a été accordée aux compétences non techniques et aux compétences numériques/ soft skills en digitale skills (intégration du cadre européen DigComp) dans le cadre de Competent ;
- La flexibilité de Competent a été renforcée en se concentrant davantage sur la mise en place d'une base de données pilotée par l'IA, en plus des contributions sectorielles ;
- En outre, 2023 a également mis l'accent sur l'accès convivial aux données de Competent en les rendant disponibles via [l'archive de données de Competent](#) (développée en 2023, mise en service au début de 2024) en plus des API ;
- Enfin, un moyen de communication supplémentaire a été intégrée à Competent. Il s'agit de d'ensembles de compétences. Les compétences sont regroupées sous des nominations abrégées, afin de simplifier, à l'avenir, la communication quant aux compétences.

c) Mobilité interrégionale

En 2022, ce groupe de travail a reçu un nouveau souffle et s'est réuni 4 fois.

Au cours de ces réunions, l'avancement de la rédaction et du processus d'approbation de l'accord de coopération entre la Flandre et la Wallonie, avec le plan d'action correspondant entre le VDAB et le Forem, la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de l'accord de coopération VDAB-Actiris, ont été suivis. Les membres du groupe de travail se tiennent informés des actions passées et à venir dans le cadre de la mobilité interrégionale.

En mai 2023, à la demande du Conseil d'administration de Synerjob, le groupe de travail a rédigé la note " Identification et analyse des " bonnes pratiques " de coopération avec une ou plusieurs régions ". Le groupe de travail a donc décidé de poursuivre un certain nombre de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération (bilatérale), telles que la communication pour JOBOP Vilvoorde du 3 octobre 2023 et les actions conjointes dans le cadre des 2 Werkweek menées par le Forem qui ont eu lieu la semaine du 25 mars et la semaine du 16 octobre 2023.

d) Compte individuel de formation

Un groupe de travail fédéral traitant de cette thématique a démarré en 2021 sous le pilotage de la Smals et du cabinet Dermagne.

Lors de sa séance du 21 novembre 2023, le périmètre du Compte Individuel de Formation a été redéfini comme suit:

- 1) aperçu des antécédents de formation:
La mise à disposition commencera au quatrième trimestre 2024.
Il a rapidement été établi que les différentes entités ne fourniraient que les données dont elles sont sources authentiques.
- 2) suivi des droits et crédits à la formation:
Pour le droit fédéral (ILA-Individual Learning Accounts), les opérateurs de formation ne seront pas sollicités car le crédit sera calculé sur base de l'obligation légale, pour les employeurs, de déclaration des formations.
(Il faut noter que les entreprises publiques ne sont pas concernées par cette obligation).
Pour des droits régionaux éventuels, les régions ne seront pas sollicitées avant le second semestres 2025 le cas échéant;
- 3) évaluation du besoin en formation:
Cette partie est maintenant suspendue et hors scope;
- 4) lien vers des offres de formation:
Cette partie n'est plus planifiée.

Un groupe projet dédié au 'Compte Individuel de Formation' a été constitué par Synerjob en 2021.

En 2023, celui-ci a présenté au CA de Synerjob une synthèse des contacts entrepris par le fédéral et l'état d'avancement général des travaux. »

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de Synerjob au 31/12/2023:

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS)
Institution de droit public catégorie B
Siège social à 1210-BRUXELLES, boulevard de l'Astronomie 14
Représenté par Cristina AMBOLDI, Directrice-générale

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)
Publiekrechtelijke instelling categorie B
Maatschappelijke zetel te 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2
Vertegenwoordigd door Sabine HERZET, Directrice exécutive

BRUXELLES FORMATION
Institution de droit public catégorie B
Siège social à 1180-BRUXELLES, rue de Stalle, 67
Représenté par Olivia P'TITO, Directrice générale

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Forem)
Institution de droit public catégorie B
Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104
Représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice générale jusqu'au 30 novembre 2023.
Représenté par Raymonde YERNA, Administratrice générale à partir du 1er décembre 2023.

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)
Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)
Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard de l'Empereur, 11
Représenté par Wim ADRIAENS, Administrateur délégué

Adresse de la Présidence et du Secrétariat permanent de Synerjob:

Asbl Synerjob c/o VDAB
boulevard de l'Empereur, 11
1000-BRUXELLES
synerjob@vdab.be

Site internet de l'asbl Synerjob:

www.synerjob.be

Membres du Conseil d'administration de Synerjob op 31/12/2023

Forem	représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL jusqu'au 30 novembre 2023 et Raymonde YERNA à partir du 1er décembre 2023
VDAB	représenté par Wim ADRIAENS
ACTIRIS	représenté par Cristina AMBOLDI
ADG	représenté par Sabine HERZET
BRUXELLES FORMATION	représenté par Olivia P'TITO

Mandats

Wim ADRIAENS, Président
Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Vice-Présidente jusqu'au 30 novembre 2023 et Raymonde YERNA à partir du 1er décembre 2023
Cristina AMBOLDI, Secrétaire
Sabine HERZET, Trésorière
Olivia P'TITO, Vérificatrice aux comptes
Caroline MANCEL, Vérificatrice aux comptes

Dates des séances en 2023

Conseil d'administration

14 mars 2023
24 mai 2023
18 octobre 2023

Assemblée générale

24 mai 2023